

Estelle VOGT EI

Bilan de compétences

Plaquette

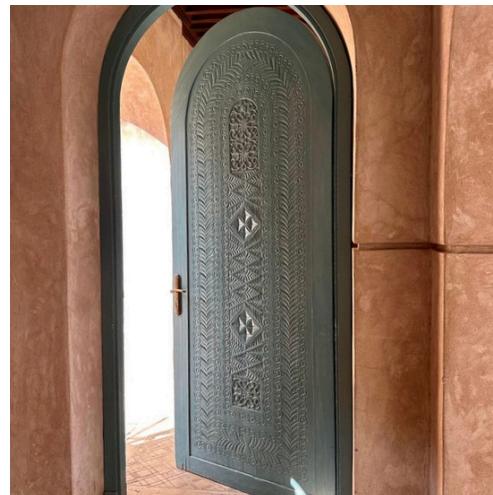
2024



Qu'est ce qu'un

BILAN DE COMPÉTENCES?

Le bilan de compétences est un accompagnement individuel et personnalisé qui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, à l'initiative d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, d'une formation. Le bilan dispose d'un cadre légal (L6313-1 à 4 et R6313-4 à 8 du Code du travail).



Qui peut bénéficier

D'UN BILAN DE COMPÉTENCES?

Le bilan de compétences ne nécessite pas de prérequis.

Il est accessible à tout public (privé, public, demandeur d'emploi et indépendant).

Pour les personnes en situation de handicap, les locaux sont accessibles et les modalités adaptées.

Un Bilan de Compétences

POUR QUOI FAIRE?



Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;

Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;

Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Restaurer, développer sa confiance en soi

Retrouver un équilibre de vie

Redonner du volume à ses objectifs professionnels (...)



QU'APPORTE-T-IL?

- Une vision claire de ses besoins et priorités
- Un bilan personnalisé de ses ressources
- Des outils pour s'orienter et choisir
- Des techniques de recherche d'emplois et de connaissance du marché du travail
- Une capacité à se projeter dans l'avenir
- Une stratégie adaptée

Financement

COMMENT FINANCER VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES ?

CPF



Dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) : achat de la prestation directement sur la plateforme du CPF.

La tarification du bilan indiquée sur le catalogue du CPF (*) ne tient pas compte d'une éventuelle participation financière réclamée par la Caisse des Dépôts et Consignations au moment de l'achat et dont les bénéfices reviennent intégralement à cette dernière.

(*)1 800 € pour un bilan à 24 heures ou 900€ pour un bilan à 12 heures (tarifs nets de TVA. Art 293.B du CGI).

autres

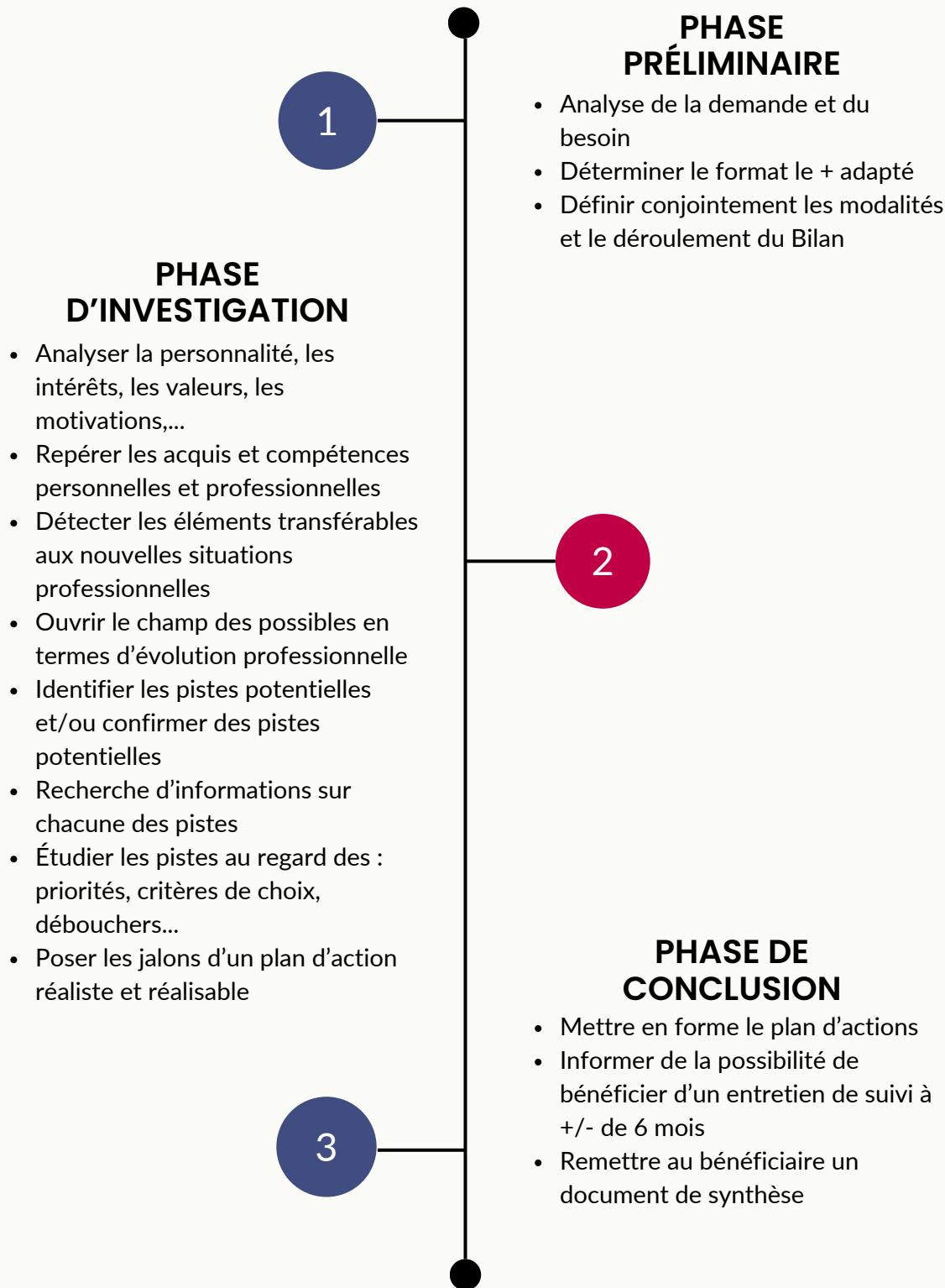
- Par l'entreprise dans le cadre du plan de développement des compétences.
- A titre individuel (financement personnel)
- Par France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- Par d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap.
- Par l'un des 11 OPCO dans lesquels se répartissent aujourd'hui l'ensemble les branches professionnelles.



Déroulement

D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre aux besoins de la personne.



La méthode

Vous bénéficiez d'une aide personnalisée tout au long de votre bilan pour 24 heures maximum (en moyenne une séance par semaine).

Un bilan modulaire à 12 heures est possible, après diagnostic partagé et évaluation des besoins du bénéficiaire et de l'avancée de sa réflexion et de son projet



Votre travail personnel est adapté à votre profil et à vos attentes et conforme à votre investissement.

Au terme de votre bilan, vous disposez d'un dossier d'investigation et d'un document de synthèse reprenant les circonstances du bilan et les objectifs définis, les compétences et aptitudes constitutives de votre projet professionnel et les principales étapes prévues pour sa réalisation.

LES RÔLES RESPECTIFS

La co-construction du projet dans le respect du secret professionnel

Le bénéficiaire est auteur et acteur de son bilan

Le consultant accompagne le bénéficiaire dans toutes les phases de la démarche

“Se connaître pour donner du sens et agir”

Estelle VOGT
Psychologue du travail,
Référente en bilan de compétences, Préparateur mental, Coach et Formatrice.

